

Commissions du CIO 2015

Principaux changements et évolution des domaines de compétence

À la suite de l'approbation unanime de l'Agenda olympique 2020 par la 127^e Session du CIO à Monaco en décembre 2014, le président du CIO a revu, après consultation de la commission exécutive, le domaine de compétence et la composition des commissions du CIO.

Les changements suivants ont été introduits afin d'apporter un soutien optimal à la Session, à la commission exécutive et au président du CIO lors de la mise en œuvre de l'Agenda olympique 2020.

La composition des commissions du CIO sont présentés en annexe.

La commission sport et environnement a été rebaptisée **commission de la durabilité et de l'héritage** afin de traduire d'une part l'importance sans cesse grandissante que revêtent la durabilité sous toutes ses formes et la nécessité pour les Jeux Olympiques de laisser un héritage durable, et de s'assurer d'autre part que le Mouvement olympique est en première ligne s'agissant des principes de durabilité. Son domaine de compétence évoluera en conséquence.

La **commission du programme olympique** pourra présenter à la commission exécutive, dans le cadre de ses futures recommandations, un programme basé sur des épreuves plutôt que sur des sports. Le président de la commission aura la possibilité de créer – selon les besoins – des groupes de travail spéciaux qui se pencheront sur les épreuves inscrites soit au programme d'été soit au programme d'hiver. Cette décision fait suite aux Recommandations 9 à 11 de l'Agenda olympique 2020, en particulier la Recommandation 10.

La commission médicale a été rebaptisée **commission médicale et scientifique**. Parmi ses nouvelles tâches, citons l'adoption d'une nouvelle approche scientifique pour assurer la protection des athlètes intègres et refléter ce changement de philosophie. Les athlètes sont au cœur des préoccupations du CIO.

La commission de l'entourage a été rebaptisée **commission de l'entourage des athlètes** afin de traduire le soutien apporté aux athlètes dans le cadre de l'Agenda olympique 2020, aussi bien sur l'aire de compétition qu'en dehors.

Pour assurer la promotion des valeurs olympiques tout au long de l'année, une chaîne olympique (Recommandation 19) est en cours de création. La **commission pour la chaîne olympique** permettra de s'assurer que tous les partenaires compétents sont consultés lors du développement de cette chaîne.

La commission des relations internationales a été rebaptisée **commission des affaires publiques et du développement social par le sport** afin d'illustrer les efforts déployés par le CIO, en étroite coopération avec les Nations Unies notamment, pour promouvoir le rôle du sport et de l'Olympisme dans la société. La commission apportera son soutien au CIO en tant que leader d'opinion, auprès des jeunes plus particulièrement.

La commission pour la culture et l'éducation olympique a été scindée en deux : la **commission de l'éducation olympique** et la **commission de la culture et du patrimoine olympique**. Il s'agit là d'une mesure importante pour renforcer d'un côté l'Olympisme en action – et la stratégie pour la jeunesse



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

– et, de l'autre, la politique du CIO en matière de culture. Cette scission permettra de mieux tenir compte des spécificités des deux branches. Pour améliorer l'efficacité et encourager les synergies, les questions liées à la philatélie, à la numismatique et aux memorabilia olympiques seront abordées dans le cadre de la commission de la culture et du patrimoine olympique.

La commission du sport pour tous a été rebaptisée **commission sport et société active**. Sa mission sera de renforcer l'Olympisme en action, en particulier la stratégie pour la jeunesse, et de refléter la responsabilité qu'ont le CIO et le Mouvement olympique d'inciter les jeunes à renoncer à leurs habitudes sédentaires.

La commission des candidatures a été rebaptisée **commission pour l'élection des membres du CIO**. Le CIO a décidé d'adopter une nouvelle approche pour le recrutement de ses membres.

Une **commission de la communication** a été créée. Elle contribuera à l'élaboration de stratégies visant à soutenir la promotion des valeurs olympiques ainsi que la vision et la mission du CIO auprès du public partout dans le monde.

Outre les remaniements exposés ci-dessus, en lien direct avec la mise en œuvre de l'Agenda olympique 2020, plusieurs autres changements ont été proposés par le président du CIO à la commission exécutive afin d'améliorer l'efficacité des commissions et de réduire les chevauchements au niveau de leurs activités.

Pour mieux illustrer son rôle dans la promotion des chances égales offertes aux femmes et aux jeunes filles de faire du sport et de profiter des bienfaits découlant de la pratique d'une activité physique, la commission femme et sport a été rebaptisée **commission des femmes dans le sport**.

La commission de presse, dont les activités portent essentiellement sur des questions d'ordre technique et opérationnel, deviendra un comité de presse dans le cadre des opérations Jeux.

La commission de radio et télévision, qui consacre elle aussi ses activités à des questions d'ordre technique et opérationnel, a pour mission de conseiller les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) et les Services olympiques de radio-télévision (OBS) sur la façon d'offrir des conditions de travail optimales aux médias pendant les Jeux. Ce sont les réunions des diffuseurs mondiaux, organisées par OBS en coopération avec les COJO, qui s'occuperont à l'avenir des activités de cette commission.

Les activités de la commission sport et droit relèveront désormais de la commission juridique, rebaptisée à cette fin **commission des affaires juridiques**. Les dossiers sortant du cadre de compétence de cette commission seront traités au cas par cas et les différentes composantes du Mouvement olympique (FI, CNO, etc.) seront invitées à envoyer, lorsque cela est justifié, des experts juridiques aux réunions correspondantes.

Maintenant que la stratégie du CIO concernant Internet et les nouveaux médias a été approuvée, qu'elle est en cours d'application et que des accords à long terme ont été signés avec les détenteurs des droits de diffusion, les activités de la commission des droits TV et nouveaux médias, en particulier la négociation des droits TV, seront confiées à des membres délégués nommés à cette fin.